

Parcours : Les formalités postérieures à la vente

Niveau : Initiation

Durée : 0,43 jour(s) soit 3,0 heure(s)

Public concerné :

- Notaires et collaborateurs

Objectifs

- Maîtriser l'ensemble des formalités postérieures à la vente
- Connaître le circuit de l'acte de vente
- Identifier les pièces générales et les pièces spécifiques
- Assimiler les points de contrôle d'un acte de vente simple
- Savoir télé@cter et connaître les pièces à joindre en vue de la publication de l'acte
- Comprendre de quelle manière sont calculés les droits à verser
- Gérer les échanges, retours ou incidents avec le SPF

Programme :

Partie 1 : L'acte de vente

- Le circuit de l'acte de vente : De la rédaction au retour de la publicité foncière
- La structure de l'acte de vente

Partie 2 : La désignation des parties et son contrôle

- Comment désigner les personnes physiques ?
- Comment désigner les personnes morales ?

Partie 3 : La désignation de l'immeuble et son contrôle

- Comment désigner l'immeuble ?
- Comment désigner une parcelle divisée ?
- Comment désigner un bien en copropriété ?
- Comment désigner simultanément les biens mobiliers ?
- Récapitulatif des pièces nécessaires à la vérification de l'immeuble

Partie 4 : L'effet relatif et son contrôle

- En quoi consiste l'effet relatif ?
- Comment contrôler les références de publicité de l'effet relatif ?

Partie 5 : Les autres rubriques de la vente et leur contrôle

- Les charges et conditions
- Les autres opérations à publier
- Le paragraphe "propriété-jouissance"
- Le prix et le paiement du prix
- Le SPF compétent pour la publication de l'acte de vente

Partie 6 : Les déclarations fiscales

- En quoi ça consiste ?
- La déclaration sur les plus-values et le domicile fiscal du vendeur
- Les droits de mutation
- La contribution se sécurité immobilière

Partie 7 : L'échange avec le SPF

- Les étapes du dépôt de vente au SPF
- Les pièces à déposer
- Les refus et les rejets du télé@cte
- Le retour télé@cte

- L'affaire "Maison de Vincennes"

La vente de l'appartement situé dans le quartier du Panier à Marseille est désormais signé, il est temps de réaliser les formalités de publicité au service de la publicité foncière !

Pour cela, vous devez vous assurer que l'acte contient toutes les informations nécessaires à sa transmission par télé@cte.

Eliot, votre binôme, se pose de nombreuses questions quant à la démarche à entreprendre...

- Quels sont les points de contrôle d'un acte de vente simple ?
- Comment télé@cter, et surtout quelles pièces joindre en vue de la publication de l'acte ?
- De quelle manière sont calculés les droits à verser ?
- Comment traiter le retour du SPF, après la publication ou en cas d'incident ?
- Êtes-vous en mesure de lui répondre ?

À VOUS DE JOUER !

Prérequis :

- Aucun

Modalités d'exécution

Formation e-learning

Suite à votre inscription, vous recevrez un mail avec un lien pour vous connecter à votre espace pédagogique. Vous pouvez suivre vos modules au moment et au lieu de votre choix sur un ordinateur ou une tablette.

Modalités pédagogiques

Type de formation : E-learning

Durée de la formation : 3h

Exemples et cas pratiques illustrant la théorie

Un support de formation sous forme de synthèse est mis à disposition en téléchargement à la fin de chaque module

Modalités techniques

Plateforme d'apprentissage en ligne (360 E-learning)

Connexion internet + sortie audio

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que chacun des formateurs dispose des qualités et compétences techniques nécessaires pour mettre à disposition les éléments de contenus de la formation.

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Évaluation des compétences :

A l'issue de chaque module, une auto-évaluation en ligne sera proposée au stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses compétences acquises et d'apprécier ses résultats.

Les résultats de l'évaluation seront remis confidentiellement à chaque stagiaire.

Enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation :

Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire

Remise d'une attestation

Une attestation de fin de stage sera remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation conformément aux dispositions de l'article L. 6353-1* du Code du travail.